

Le commerce de Paris fit avec tant de succès en 1848, et qui eut pour objet de fixer les chiffres des industries diverses exercées dans la capitale, le nombre des patrons, celui des ouvriers, l'importance des produits, etc., va être faite prochainement. En 1848, on trouva dans les anciens 12 arrondissements 63,685 chefs d'industrie n'exerçant qu'un seul état, et 1,131 en exerçant plusieurs. Vingt questions étaient posées par les préposés au recensement, questions auxquelles il fut répondu avec une loyauté parfaite. On trouva 325 industries différentes occupant 407,346 personnes. Enfin, l'importance du travail exécuté dans le cours d'une année par cette grande famille fut constaté être, registres en main, de 1,463,628,350 frs.

On lit dans le *Sentinelle de Jura* :

« Beaucoup de personnes, dans notre département, ignorent la grande quantité de bœufs que les éleveurs des environs de Lille viennent acheter en Franche-Comté, bœufs qu'ils engraisent avec les résidus de leur fabrication de sucre et d'alcool. Voici une statistique indiquant le nombre de bœufs que les herbagers dits flamands ont achetés en Franche-Comté, du 10 mai 1859 au 10 mai 1860. Cette note contient deux chiffres qui prouvent que les transactions ont été beaucoup plus importantes pendant la campagne 1859-1860, qu'elles n'avaient été en 1858-1859, et qu'en outre elles ont été plus avantageuses pour nos éleveurs. En effet, tandis que ceux-ci n'avaient vendu, du 10 mai 1858 au 10 mai 1859, que 4,517 bœufs, au prix moyen de 325 fr. l'un, ils ont écoulé du 10 mai 1859 au 10 mai 1860, 6,761 bœufs, qui ont été payés en moyenne 370 fr. par tête. Ainsi l'excédant de 1860 sur 1859 a été, pour les ventes, de 2,244 bœufs, et pour le produit des ventes, de 1,033,545 fr. En d'autres termes, les ventes, qui avaient donné 4,468,025 fr. en 1858-1859, ont laissé dans le pays 1,033,545 fr. de plus en 1859-1860, c'est-à-dire 2,501,570 fr.

« Une exportation aussi importante de nos bestiaux explique suffisamment le taux élevé auquel ils se vendent, ainsi que l'augmentation graduelle du prix de la viande. Nos agriculteurs peuvent donc se livrer en toute sécurité à l'élevage du bétail, certains qu'ils sont d'en trouver toujours la vente à des prix avantageux. »

Au marché aux grains de Lille, de mercredi, il y a eu une hausse moyenne de 27 centimes à l'hectolitre.

Jurisprudence Commerciale.

Lorsqu'une société commerciale n'a pas été publiée, conformément à la loi, la nullité prononcée par l'art. 42 du code de commerce est tellement absolue au regard des tiers, qu'elle dispense d'examiner si celui qui l'oppose n'aurait pas eu connaissance de l'existence de la société. — (Cour Impériale de Paris).

En vertu d'un arrêt de la Cour de cassation, les affiches annonçant changement de domicile sont sujettes au timbre.

Tribunaux.

Les journaux judiciaires publient l'arrêt rendu par la cour d'assises de la Charente-Inférieure dans l'affaire des trente-trois négociants inculpés de faux sur des acquits à caution de connivence avec des marchands de prétendues eau-de-vie de Cognac. Cette affaire, qui a occupé six audiences, a été terminée par l'acquiescement de tous les accusés.

la tête et je vis un pêcheur chargé de ses filets; il tenait d'une main un lourd aviron, et de l'autre il soutenait le bras d'une jeune fille qui avait peine à marcher dans l'étroit et humide sentier qui se prolongeait au bord de l'eau sous la voûte.

Le pêcheur était vieux, mais il ressemblait à ces chênes robustes dont la cime chenue résiste fièrement aux années qui ont refroidi sa sève et aux ouragans qui ont élagué ses rameaux. Ses membres trapus indiquaient une vigueur peu commune, et ses traits, bronzés par le hâle, avaient cette expression particulière d'énergie et de résolution qu'inspire l'habitude d'un travail périlleux. La fille, qui était l'unique enfant du vieillard (comme je l'avais appris la veille), était grande, et ses formes avaient acquis plus de développement que la délicatesse de son sexe ne l'exigeait; mais elle ne manquait point de fraîcheur, et je savais déjà que ses grâces, qui auraient paru être taillées à coup de hache aux habitants des villes voisines, avaient des appréciateurs moins exigeants, mais plus sincères, sur le rocher de Croixmare.

— Une belle journée mon brave homme, dis-je en abordant le vieux pêcheur qui me fit un signe de tête en forme de salut.

— Si c'est un souhait que vous faites là pour les pauvres pêcheurs, me répondit-il, je vous en remercie; si c'est une question, regardez devant vous.

— Par ma foi, le ciel me semble aussi pur que les yeux de cette belle enfant; nous aurons un beau jour.

La jeune fille me sourit d'un air mélancolique, et le vieillard secoua la tête.

— Ceux qui n'ont pas coutume d'observer comme nous les symptômes des orages, répon-

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 11 au 17 septembre 1860 inclus, 22 garçons, 24 filles.

MARIAGES.

Du 12 septembre. — Entre Pierre-Joseph Couvreur, directeur du Théâtre des Amateurs, et Amantine-Joseph Vanhuffel, repasseuse.

Du 13. — Entre Louis-François-Joseph Catelle, marchand-boulangier, et Julie-Rose-Antoinette Devisse, sans profession.

Du 17. — Entre Louis-Pierre-Marie Lecomte, serrurier-mécanicien, et Lévine Prouvost, journalière. — Benoit-Adolphe Gobert, tailleur d'habits, et Henriette-Adélaïde Marquily, ménagère. — Jean-Baptiste-Joseph Catel, tisserand, et Florz-Anne-Joseph Lepers, tisserande. — Pierre-François-Joseph Cuvelier, fondeur en fer, et Victoire-Claire-Désirée Duriez, dévideuse. — Victor-Auguste-Tiberghien, tisserand, et Louise-Joséphine-Joseph Renard, couturière en robes. — Désiré Reverd, lamier, et Fidélité-Appoline Dutilleul, journalière.

DÉCÈS.

Du 11 septembre. — Jean-Baptiste-Joseph Delannoy, 70 ans, journalier, veuf d'Augustine-Joseph Laperq, Jean-Ghislain.

Du 14. — Adéline-Joseph Robert, 40 ans, ménagère, épouse d'Auguste-Joseph Herbaux, à l'Embranchement. — Julie-Sophie Destombes, 65 ans, ménagère, veuve de Joseph-César Liénard, rue de l'Alouette.

Du 16. — Pierre-François Lelièvre, 77 ans, journalier, veuf de Marie-Aimée-Joseph Deschaups, Hospice. — Fidélité-Adélaïde Gautier, 47 ans, soigneuse, célibataire, Hôpital.

Du 17. — Ferdinand Rousseaux, 29 ans, liseur pour tissus, époux de Barbe Deherlin, à Ma Campagne.

Plus 8 garçons et 9 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

FAITS DIVERS.

— Samedi à six heures et demie du soir, le train express qui part de Paris à cinq heures venait d'arriver, et les voyageurs descendus à la station de Compiègne se dirigeaient vers la sortie, lorsque l'un d'eux, M. Dauriac, apercevant un homme de quarante-six ans, décoré de la Légion-d'honneur, s'élança vers lui, en l'apostrophant de la façon la plus vive, et le somma de retirer son ruban rouge. Les témoins de cette agression essayèrent d'abord de calmer M. Dauriac; mais celui-ci, en proie à une exaltation violente, s'écria en désignant son adversaire :

— Vous ne savez pas quel est ce misérable qui prend sans droit le titre de comte et une décoration? Je vais vous le faire connaître. C'est un ancien capitaine du 40<sup>me</sup> de ligne, chassé de l'armée et rayé des contrôles de la Légion-d'honneur en 1857. Au mois d'octobre dernier il a assassiné ma fille à Neuilly.

Pendant ces rapides explications, l'individu ainsi apostrophé, sans se plaindre de l'avanie qui lui était faite ni en demander réparation, retirait à la hâte le ruban qui décorait sa boutonnière et disparaissait dans la foule. La police n'a pas pu retrouver ses traces.

A l'époque de la fin tragique et mystérieuse de la fille de M. Dauriac, le nommé D., ex-officier, demeurant alors à Neuilly, près Paris, compromis dans cette affaire, avait été arrêté. L'instruction n'ayant pas démontré la culpabilité de D., il a été mis en liberté. La fatalité l'a mis samedi en présence de M. Dauriac, et il est heureux que cette rencontre n'ait pas été l'occasion d'une collision sanglante.

— Nous lisons dans une correspondance du *Constitutionnel* :

« Les 1,500 forçats de Castellamare, profitant

de l'absence au bagne de toute force militaire, ont réclamé la liberté pendant le jour. Les employés accueillirent, vous le pensez bien, cette singulière demande avec toutes sortes de restrictions; mais, débordés par les supplications un peu menaçantes des galériens, ils ne trouvèrent rien de mieux, dans leur situation critique que de demander à ceux-ci leur parole d'honneur, de rentrer ponctuellement à la première heure de la nuit. Chose inouïe et digne d'un meilleur sort! Les forçats ont fidèlement tenu leur promesse, et ne se sont livrés, dit-on, qu'àux douceurs de l'école buissonnière, sans péril ni préjudice pour personne. Un propriétaire voisin ayant conçu néanmoins des doutes sur l'honorabilité de ces Messieurs, donna l'ordre à son jardinier de tenir les portes closes et de surveiller les abords de sa maison; à quoi le digne serviteur répondit naïvement :

« — Y pensez-vous, Monsieur, les forçats de Castellamare sont tous des assassins... mais non pas des voleurs ! »

« La distinction est vraiment charmante. Pendant ce temps un voyageur arrêté dans la plaine par des bandits moins honnêtes que les forçats en question, n'obtenait sa liberté que moyennant une rançon de 10,000 francs qu'il a fallu payer bon gré mal gré. »

— Un correspondant de l'*Ami de la Religion* rapporte le fait suivant :

« Un de mes camarades, qui avait été envoyé à Beyrouth porter des ordres, a eu une singulière idée d'aller visiter un médecin turc qui jouit d'une grande renommée; il avait des douleurs de tête intolérables. Le médecin le reçut fort bien, l'interrogea sur sa maladie et lui demanda depuis combien de temps il souffrait, parce que la durée de la maladie devait naturellement modifier la force du remède.

« Quand il l'eut bien entendu, il prit un petit carré de papier, de la grandeur du papier à cigarette; puis, après avoir parcouru le Coran avec beaucoup de soin, il transcrivit une phrase de ce livre sur du papier. Il lui remit ensuite, et lui dit qu'après être rentré au camp, il n'avait qu'à tremper ce verset dans un ver d'eau et le boire ensuite et qu'il serait immédiatement guéri. Voilà ce que j'appelle de la véritable médecine turque. »

— Depuis plus de six mois, les époux B., cultivateurs à Essonne, entendaient la nuit quelq'un aller et venir chez eux, ouvrir et fermer les portes, etc. La première fois que pareille chose était arrivée, le paysan, éveillé en sursaut, pensait bien que c'était un voleur; néanmoins il s'était tenu coi, laissant au larron le champ libre, car la bravoure n'est pas son côté brillant. Mais le lendemain, s'étant aperçu que rien n'avait été enlevé, et le même bruit ayant eu lieu la nuit suivante, il en avait conclu que c'était quelque esprit surnaturel qui avait élu domicile chez lui; bien triste voisinage! La fille de la maison, jeune personne de dix-huit ans, qui couchait dans une pièce contiguë, était la seule qui n'entendit jamais rien; aussi ne comprenait-elle rien aux récits que ses parents faisaient le jour des tapages de la nuit.

Ceci durait depuis plus de cinq mois, lorsque, une nuit, B., entendant le mystérieux rôdeur passer devant la porte de sa chambre, se hasarda à regarder par le trou de la serrure, et n'est pas peu surpris de voir que c'est sa fille qui se promène une chandelle à la main. Dès lors plus de crainte à avoir; il ouvre et sort pour lui demander compte d'une pareille conduite; mais nouvelle surprise, en s'apercevant que la jeune fille dort et passe près de lui sans le voir en murmurant un refrain de contredanse!

Le lendemain, il s'empresse d'aller conter la chose au médecin; celui-ci déclare que la jeune personne est somnambule, et qu'il n'y a rien à faire.

— Rien à faire! s'écrie une commère du voisinage à qui la femme du cultivateur avait tout répété; rien à faire! mais vot' médecin est un âne; mais vous ne savez donc pas que les somnambules ça sent l'abbat d'une lieue, etc. Laissez-moi faire, moi, et vous m'en direz des nouvelles!

Que répondre à un pareil docteur, et, sans jamais avoir rien appris, sait tout et autre chose encore? Les bonnes gens consentirent à l'expérience.

La nuit suivante donc, B., sa femme, la voisine et le mari de celle-ci se mettent en embuscade dans le fournil où la nocturne promeneuse avait l'habitude de venir, et, dès qu'elle apparaît, tous quatre se mettent à pousser des cris affreux. A ce bruit, la jeune fille s'éveille en sursaut, pousse un cri déchirant et tombe dans une crise nerveuse telle qu'on est obligé de lui tenir les membres pour qu'elle ne se brise pas contre le sol.

Depuis lors, elle n'est plus somnambule, ainsi que l'avait prouvé la docte matrone, mais elle épileptique.

— Nous lisons dans l'*Industriel Alsacien* :

« Le bruit a couru jeudi dernier qu'un meurtre avait été commis la veille au soir sur la personne d'un officier russe voyageant dans le dernier train de Paris, qui arrive à Mulhouse à dix heures. La victime, disait-on, avait été frappée pendant la marche du train et son corps avait été jeté sur la voie, entre Illfurth et Zillisheim, où il avait été trouvé dans la nuit. Le vol aurait été le mobile du crime.

« L'histoire n'est pas aussi terrible que l'avaient faite quelques imaginations fécondes, et nous n'avons, Dieu merci, ni crime mystérieux, ni mort d'homme à déplorer. Le fait se réduit à un accident grave, dû peut-être à l'imprévoyance d'un voyageur, mais qui n'aura pas, nous assure-t-on, de conséquences funestes pour lui. Voici ce qui est arrivé :

« M. Heppi, médecin militaire russe, venant de Paris à Mulhouse, s'était arrêté à la station de Belfort pour diner, et aussitôt son repas terminé, avait repris le train, s'étant étendu sur une des banquettes du compartiment qu'il occupait seul, et n'avait pas tardé à s'endormir profondément. On suppose que l'officier s'est réveillé à l'arrêt du convoi à Illfurth; puis qu'aux premières maisons de Zillisheim, alors qu'il était assoupi encore, trompé par la nuit, se croyant arrivé à destination, il a ouvert la portière pour descendre et a été précipité sur la ligne. Les traces de cette chute ont été constatées à la hauteur de la barrière qui traverse le milieu du village. Par un hasard providentiel, la tête avait porté sur un talus fourni d'herbes épaisses et détrempe par la pluie, et qui préserva le voyageur d'une mort certaine. M. Heppi eut la force de se relever, et couvert de sang, chancelant comme un homme ivre, il erra longtemps sur la voie avant de se rendre à Zillisheim, où les premiers soins lui furent donnés au corps-de-garde.

« M. Heppi portait sur lui une sacoche de voyage qui n'a pas été retrouvée; cette sacoche renfermait une somme importante.

« Aujourd'hui, l'état de l'officier est aussi satisfaisant que possible, et il espère pouvoir continuer son voyage. »

— Un lancier prussien passait dernièrement à Grevenmacher, quand un individu, excité par le vin, parait; il fit le pari d'enlever le lancier de son cheval et de le porter dans la maison où l'on se trouvait; ce qui fut parié fut fait. Le

dit-il après quelques moments de silence, peuvent bien parler ainsi quand le ciel est bleu et que la mer dort. Mais, voyez-vous mon jeune monsieur, il faut que l'œil d'un vieux loup de mer sache voir les choses d'un peu plus loin que cela.

— Aurions-nous à craindre une tempête? — Ah! bah! fit-il en levant ses épaules, est-ce que vous avez quelque chose à craindre sous les murs de pierre de votre maison? Eh bien! continua-t-il en jetant son aviron dans un canot qui était amarré sous la voûte, et en faisant les préparatifs de son départ, je ne crains pas davantage sur ma pauvre barque.

Je secouai la tête à mon tour en regardant la vieille nacelle et la mauvaise toile triangulaire que déployait dans ce moment le vieillard.

— C'est que, dit-il avec ce style plein de couleur et d'images qui donne un attrait sauvage à la conversation de ces sortes d'hommes, telle que vous la voyez, cette barque-là et moi, nous avons dansé plus d'une fois sur des montagnes d'eau salée, et, pour marquer la mesure, le vent nous soufflait une musique à vous faire dresser les cheveux sur la tête. Et pourtant nous ne coulerons ensemble que quand notre compte aura été réglé là-haut. — Mon brave monsieur, ajouta-t-il en me touchant assez familièrement l'épaule, vos yeux paraissent bons, quoique vous ne sachiez pas, comme nous, vous en servir pour votre sûreté; mais vous pouvez au moins distinguer à l'horizon cette ligne rougeâtre qui part de la mer et s'étend dans les cieux, du côté du nord?

— Cette bande de vapeur est si ténue que je l'apercevais à peine, lui répondis-je. Est-ce qu'il y a un orage caché là-dedans.

— Je ne vous ai point parlé d'un orage, mon-

sieur. Quand une fois le vent se déchaîne sur la mer, est-ce le jugement d'un simple pêcheur qui pourrait en calculer la force et la durée? Mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il y aura de l'air; la mer sera houleuse et Perrette gênera la manœuvre. Si elle était bien sage, elle retournerait à la maison.

— Et mon vœu? dit la jeune fille. Est-ce qu'on peut mentir à la Vierge.

Le vieillard leva les épaules d'un air d'humeur, mais sa vénération pour la patronne des pêcheurs et le respect religieux avec lequel tout marin considère l'accomplissement d'un vœu, semblèrent retenir l'expression de son mécontentement.

— Quel est ce vœu, lui dis-je, sans réfléchir que ma question pouvait être indiscret.

— Voilà, répondit-il: Perrette a un pressentiment.

— Un pressentiment! Et de quoi?

— Il n'y a que le bon Dieu qui puisse le dire, car c'est lui qui le lui a envoyé à la suite d'une neuvaine que l'enfant a faite pour ravoir son cœur.

— Son cœur?

— Oui, l'enfant était tombée en mélancolie à cause de quelques mots que j'ai échangés avec un jeune drôle qui avait eu la chose de nous parler de mariage. Ceci est une histoire qui ne regarde que nous. La neuvaine a réussi cabécaba, comme vous voyez, car Perrette n'est pas plus raisonnable qu'aparavant; elle ne mange ni ne dort, elle dépérit; mais c'est égal, elle n'aura pas son Benoit Guichard, par la raison que je l'ai promise au fils de Mathieu Doublet, le plus riche vouturier du pays.

— Et le pressentiment? lui dis-je; car je voyais les yeux de la pauvre Perrette qui se

gonflaient, et j'aurais voulu changer de conversation.

— Le pressentiment, c'est une idée qu'elle a eue à l'église de faire un pèlerinage au rocher de l'Assomption qui est à une lieue en mer. C'est une petite île dont on ne voit guère que le sommet dans les marées hautes et dans laquelle il y a une chapelle pour la sainte Vierge. C'est là que je vais conduire Perrette pour qu'elle y passe la journée en prière; ce soir, après la pêche, j'irai la reprendre, et nous verrons si la bonne Vierge l'aura guérie.

— J'ai confiance dans les mérites de Notre-Dame-du-Rocher, dit la jeune fille d'une voix tremblante, en se signant dévotement.

— C'est bon, c'est bon, murmura le vieillard en prenant Perrette par le bras pour l'aider à entrer dans la barque; il n'y a pas de mal à invoquer l'assistance de la Vierge, mais j'aurais voulu que le pèlerinage fût pour un autre jour; voilà tout.

Le pêcheur, au moment de sauter lui-même dans son canot, s'arrêta brusquement; il se tourna du côté de la voûte, et, jetant un coup d'œil de componction vers la statue grossière dont le roc de Croixmare avait fourni les matériaux, il ôta son chapeau goudronné qu'il tint appuyé contre sa poitrine avec ses deux mains. Ses lèvres étaient immobiles, mais la prunelle de ses yeux, rapprochée de leurs sourcils noirs, traduisait une méditation qui ressemblait à une prière. Elle fut courte; le vieillard en enfonceant son chapeau sur sa tête, se mit à siffler avec vigueur un air du pays. Il passa dans la barque, et deux coups d'aviron l'éloignèrent du village.

STEPHEN DE LA MADELEINE.

(La fin au prochain numéro).